

COMPTE RENDU DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 JANVIER 2018

Le conseil communautaire convoqué le 16 janvier, s'est réuni le 24 janvier à 18h00 à la **Mairie de Pierrelatte** pour procéder aux élections du Président, des Vice-Présidents et des membres du bureau.

Etaient présents :

Mesdames : Fadma ABBASSI, Jacqueline BESSIERE, Rita BETRANCOURT, Monique BONNAL, Véronique CANESTRARI, Christine FOROT, Arlette HONORE, Anne MARQUIS, Catherine MIGLIORI, Agnès MILHAUD, Sonia PRUVOST, Sophie SOUBEYRAS, Nicole TREFOULET, Marie-Claude VALETTE.

Messieurs : Mounir AARAB, Philippe ANDRE REY, Christian ANDRUEJOL, Michel APROYAN, Yves ARMAND, Jean-Michel AVIAS, Philippe BENOIT, Didier BESNIER, Michel BOUDON, Jean-Marc CARIAS, Jean-Michel CATELINOIS, Christian COUDERT, Alain FALLOT, Guy FAYOLLE, Henri FONDA, Alain GALLU, Maryannick GARIN, Jean-Louis GAUDIBERT, Jean-Paul GWINNER, Thierry PEYPOUDAT, Jean-Pierre PLANEL.

Mme Marie FERNANDEZ rejoint l'assemblée à 19h20 (après l'élection du Président)

Etaient représentés :

Madame Marcelle BERGET procuration donnée à Monsieur Michel BOUDON
Madame Michèle BOUCHET procuration donnée à Madame Nicole TREFOULET
Madame Véronique CROS procuration donnée à Madame Sophie SOUBEYRAS
Madame Béatrice MARTIN procuration donnée à Monsieur Jean-Marc CARIAS
Madame Armelle MONTAGNE-DALLARD procuration donnée à Madame Sonia PRUVOST
Madame Marie-Pierre MOUTON procuration donnée à Monsieur Alain GALLU
Monsieur Éric BESSON procuration donnée à Monsieur Mounir AARAB
Monsieur Jean-Luc LENOIR procuration donnée à Monsieur Didier BESNIER
Monsieur Claude LOVERINI procuration donnée à Madame Jacqueline BESSIERE
Monsieur Michel RIEU procuration donnée à Madame Anne MARQUIS

Etaient absents :

Mesdames :

Messieurs :

Assistaient également : Mesdames Lise AUGUSTE, Murielle JACQUES, Isabelle BIAGETTI et Nathalie MALBURET

Monsieur Jean-Pierre PLANEL préside le début de la séance pour l'élection du Président.

Un secrétaire de séance est élu à l'unanimité, il s'agit de M. Christian COUDERT.

Sont désignés scrutateurs, Monsieur Mounir AARAB et Mme Agnès MILHAUD.

Monsieur Jean-Pierre PLANEL rappelle que l'élection du Président suit les mêmes règles que celles prévues pour les conseils municipaux aux articles L 2122-7 et suivants du code général des collectivités territoriales : l'élection se déroule au scrutin secret à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

1 – Election du Président

Messieurs Alain GALLU et Jean-Michel CATELINOIS sont candidats à la Présidence de la Communauté de Communes.

Monsieur Alain GALLU obtient 24 voix, Monsieur Jean-Michel CATELINOIS 18 voix. Monsieur Alain GALLU ayant obtenu la majorité absolue au 1^{er} tour est élu Président.

2 – Détermination du nombre de Vice-Présidents

Monsieur le Président précise que conformément à l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales, le bureau de la communauté de communes est composé du président, d'un ou de plusieurs Vice-Présidents et éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres. Le nombre de Vice-Présidents est déterminé par l'organe délibérant sans que ce nombre puisse être supérieur à 20% de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze Vice-Présidents. Par ailleurs, l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de Vice-Présidents supérieur à 20% sans pouvoir dépasser 30% de son propre effectif et le nombre 15.

Sur la proposition du Président, les membres du conseil communautaire décident, à 42 voix pour et 4 abstentions, d'élire 4 Vice-Présidents et que le bureau soit composé, du Président, des 4 Vice-Présidents et des Maires représentants les communes de la CC DSP, n'ayant ni présidence, ni vice-présidence.

3 – Election des Vice-Présidents

On procède ensuite, dans les mêmes formes que pour l'élection du Président, à l'élection des Vice-Présidents sous la présidence de Monsieur Alain GALLU élu Président de la communauté de communes.

Les opérations de vote interviennent conformément aux dispositions réglementaires.

1. Deux candidats se présentent : M. Philippe ANDRÉ-REY et M. Jean-Luc LENOIR
M. ANDRÉ-REY obtient 9 voix, M. LENOIR 24 voix.
M. Jean-Luc LENOIR ayant obtenu la majorité absolue, est élu au 1^{er} tour du scrutin, 1^{ème} Vice-Président.
2. *Madame Marie FERNANDEZ est nommée 2^{ème} Vice-Présidente au 1^{er} tour du scrutin avec 31 voix pour.*
3. Deux candidats se présentent : M. Jean-Louis GAUDIBERT et M. Maryannick GARIN
M. GAUDIBERT obtient 28 voix, M. GARIN 16 voix,
M. Jean-Louis GAUDIBERT ayant obtenu la majorité absolue, est élu au 1^{er} tour, 3^{ème} Vice-Président.

4. Deux candidats se présentent : M. Jean-Michel AVIAS et M. Maryannick GARIN
M. AVIAS obtient 32 voix, M. GARIN 13 voix,
***M. Jean-Michel AVIAS ayant obtenu la majorité absolue, est élu au 1^{er} tour, 4^{ème}
Vice-Président.***

4 – Election des membres complémentaires du bureau :

On procède ensuite, dans les mêmes formes que pour l'élection du Président et des Vice-Présidents, à l'élection des membres complémentaires du bureau sous la présidence de Monsieur Alain GALLU.

M. le président propose un vote à mains levées.

Proposition acceptée à l'unanimité

- | | |
|--------------------------------|-----------|
| 1. M. ANDRUEJOL Christian : | unanimité |
| 2. M. APROYAN Michel : | unanimité |
| 3. M. ARMAND Yves : | unanimité |
| 4. Mme BERGET Marcelle : | unanimité |
| 5. M. BENSIER Didier : | unanimité |
| 6. M. BESSON Éric : | unanimité |
| 7. M. CATELINOIS Jean-Michel : | unanimité |
| 8. M. FALLOT Alain : | unanimité |
| 9. M. GARIN Maryannick : | unanimité |
| 10. M. HORTAIL Gérard : | unanimité |
| 11. M. RIEU Michel : | unanimité |

Les procès-verbaux sont mis à la signature et la séance est levée vers 21h10.

Le Président,

Alain GALLU